

RÉSOLUTIONS
adoptées lors de la 37^e Session de l'APF

* * *

KINSASHA (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO)
5-8 JUILLET 2011

Résolution sur les situations politiques dans l'espace francophone

Kinshasa (République démocratique du Congo), 5-8 juillet 2011

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, sur proposition de la Commission politique, prend position sur les situations politiques qui suscitent des inquiétudes dans le monde francophone.

COTE D'IVOIRE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

PRENANT ACTE de l'investiture du président Alassane Ouattara à Yamoussoukro le 21 mai 2011 ;

PRENANT ACTE du dépôt du rapport de la Commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, le 10 juin 2011, concluant que de nombreuses violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire ont été commises pendant la crise post-électorale;

PRENANT ACTE de la création d'une *Commission de vérité, dialogue et réconciliation* et d'une *Commission nationale d'enquête*, ainsi que de la demande d'Alassane Ouattara à la Cour pénale internationale (CPI) d'enquêter sur les crimes les plus graves commis lors des violences ayant suivi le second tour de l'élection présidentielle ;

PRENANT ACTE de la formation d'un gouvernement d'union le 1^{er} juin 2011 ;

PRÉOCCUPÉE par les actes violents qui continuent d'être perpétrés en Côte-d'Ivoire ;

ENCOURAGE le président Ouattara à s'assurer que toute la lumière soit faite sur les violences et les exactions commises pendant la crise post-électorale;

DEMANDE aux autorités ivoiriennes de prendre rapidement toutes les mesures pour assurer la sécurité des Ivoiriens ;

RAPPELLE que, conformément aux principes exprimés dans la Déclaration de Bamako, toutes les personnes suspectées de crimes et de délits doivent être traitées convenablement et jugées dans des conditions conformes aux exigences d'un État de droit ;

DEMANDE aux autorités ivoiriennes de procéder rapidement à la tenue d'élections législatives et de faciliter la transition vers un climat politique apaisé permettant de reconstruire le pays au profit des Ivoiriens ;

AFFIRME sa volonté, une fois les institutions parlementaires installées, d'envisager des actions de collaboration afin d'accompagner les nouvelles autorités parlementaires ivoiriennes.

GUINEE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

DEMANDE aux autorités guinéennes de tout mettre en œuvre pour permettre la tenue d'élections législatives à la date annoncée en novembre 2011 ;

DEMANDE au président Alpha Condé de tout mettre en œuvre afin que la lumière soit faite sur la répression sanglante de la manifestation du 28 septembre 2009 et que les responsables de ces actes soient traduits en justice ;

SOUTIENT les nouvelles autorités dans la mise en place d'une institution nationale des droits de l'Homme visant à faire respecter notamment la liberté de presse, la liberté de réunion et de manifestation ;

INVITE l'Organisation internationale de la Francophonie à accompagner les autorités guinéennes dans la mise en place d'institutions démocratiques ;

AFFIRME sa volonté, une fois les institutions parlementaires installées, d'envisager des actions de collaboration afin d'accompagner les nouvelles autorités parlementaires guinéennes.

MADAGASCAR

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

PRENANT ACTE de l'annonce du président de la Haute autorité de transition du pays, Andry Rajoelina de tenir des élections présidentielle et législatives avant le mois de novembre 2011 ;

PRENANT ACTE des efforts soutenus de médiation consentis par la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) ;

INVITE les partis malgaches, dans un esprit de responsabilité, à s'entendre sur un processus de sortie de crise et un calendrier électoral ;

APPELLE la communauté internationale et notamment l'OIF à continuer de soutenir la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de Madagascar pour l'organisation d'élections libres, fiables et transparentes ;

RÉITERE sa vive préoccupation concernant les conséquences dramatiques de cette crise politique pour la population malgache et ses effets négatifs pour les peuples de la région, et souligne l'urgence d'une solution politique qui permette au processus électoral de débiter.

SYRIE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

SOUTENANT les aspirations démocratiques exprimées pacifiquement par le peuple syrien ;

CONDAMNE fermement la violence de la répression exercée contre les populations civiles par le régime du Président Bachad Al-Assad depuis le début des contestations ;

EXPRIME son émotion face au recours systématique à la torture et au nombre de victimes civiles ;

S'INQUIÈTE du nombre croissant de réfugiés syriens ;

CONSTATE que les institutions de l'État syrien violent les principes fondamentaux de l'APF, que sont la démocratie, l'État de droit et le libre exercice des droits humains et des libertés fondamentales ;

DECIDE en conséquence et au vu des principes de la Déclaration de Bamako et de la Déclaration de Saint-Boniface, intégrés dans le règlement de l'APF à l'article 4.1, de suspendre la section syrienne.

BURKINA FASO

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

CONSTATANT les manifestations et mutineries qui se sont succédées au Burkina Faso depuis la fin février 2011 ;

PRENANT ACTE des diverses mesures prises par les autorités burkinabè pour apaiser le climat et satisfaire certaines demandes ;

PRENANT ACTE de la décision de l'Assemblée nationale de mettre fin au mandat des membres de la Commission électorale indépendante (CENI) ;

INVITE les parties à faire diligence pour désigner les nouveaux membres de la CENI et à mettre tout en œuvre pour permettre à cette instance, garante d'un processus électoral crédible, de remplir correctement sa mission.

EGYPTE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

PRÉOCCUPÉE par les nombreuses violations des droits de l'Homme rapportées par différentes sources;

CONDAMNANT les violences religieuses ayant causé 15 morts et plus de 200 blessés ;

PRENANT ACTE de l'annonce de la tenue d'élections législatives en septembre 2011, suivies de l'adoption d'une nouvelle Constitution et de la préparation d'un scrutin présidentiel ;

SALUE les initiatives du gouvernement pour l'adoption de mesures visant à apaiser les tensions religieuses entre les musulmans et les coptes ;

DEMANDE aux autorités égyptiennes de maintenir un dialogue inclusif avec toutes les parties de la société afin de favoriser la mise en place de conditions propices à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes ;

EXHORTE le Conseil suprême des forces armées à respecter sa promesse de s'effacer au profit d'un gouvernement civil, avec un président et des parlementaires librement élus ;

DEMANDE au gouvernement de transition de respecter les droits et libertés des citoyens, notamment la liberté de presse et de rassemblement ;

DEMANDE à l'OIF de poursuivre son implication, particulièrement dans les domaines judiciaire et électoral, afin d'appuyer la transition démocratique respectant les principes consignés et adoptés dans la Déclaration de Bamako.

HAÏTI

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

PRENANT ACTE de l'investiture de Michel Martelly le 14 mai 2011 ;

PRENANT ACTE du rejet par le Parlement de la nomination de Daniel-Gérard Rouzier comme Premier-ministre ;

PRENANT ACTE de la reprise des travaux du Parlement haïtien.

APPELLE toutes les parties concernées à trouver un accord afin qu'un gouvernement soit rapidement formé pour s'atteler à la reconstruction du pays.

LIBAN

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

PRENANT ACTE de la formation d'un gouvernement par le Premier ministre Najib Mikati ;

PRÉOCCUPÉE par la tension entourant le travail du Tribunal spécial sur le Liban au cours des derniers mois ;

PRÉOCCUPÉE par les impacts de la révolte syrienne sur le Liban ;

DEMANDE au gouvernement libanais de poursuivre son engagement envers le Tribunal spécial pour le Liban (TSL) afin qu'il accomplisse son mandat;

CONDAMNE les violences entre les communautés libanaises survenues dans le nord du pays ;

APPELLE les autorités libanaises à prendre les mesures pour prévenir et éviter les risques de conflits entre les communautés libanaises et pour consolider le dialogue national, garant de la stabilité politique et institutionnelle du Liban.

MAROC

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

PRENANT ACTE de la nouvelle Constitution marocaine, annoncée en mars 2011 par le roi Mohammed VI, votée par référendum populaire le 1^{er} juillet 2011 (section du Maroc);

CONSIDÉRANT à la fois les réactions et les manifestations réclamant davantage de réformes politiques et sociales et les mouvements de soutien à ce projet;

CONDAMNE l'utilisation de la force lors des manifestations pacifiques tenues en mai 2011 ;

EXHORTE les autorités marocaines à éviter l'utilisation de la force et à continuer de répondre aux aspirations démocratiques des Marocains et de respecter les droits et libertés des citoyens ;

ENCOURAGE les autorités marocaines à poursuivre de manière pacifique le processus national de réformes politiques et à maintenir un dialogue inclusif avec toutes les parties de la société.

TUNISIE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

PRENANT ACTE du report des élections d'une Assemblée constituante au 23 octobre 2011 ;

PRÉOCCUPÉE par la tenue de plusieurs manifestations anti-gouvernementales ayant mené à l'arrestation de plus de 600 personnes ;

DEMANDE aux autorités tunisiennes de maintenir le dialogue avec la société, dans un climat politique apaisé, et d'assurer le succès de la transition démocratique;

APPELLE le gouvernement de transition à respecter les droits et libertés des citoyens, notamment la liberté de presse et de rassemblement ;

DEMANDE à l'OIF de poursuivre son implication, particulièrement dans les domaines judiciaire et électoral, afin d'appuyer la transition démocratique respectant les principes consignés et adoptés dans la Déclaration de Bamako.

INSÉCURITÉ DANS LA ZONE SAHÉLO-SAHARIENNE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

CONSIDÉRANT la situation d'insécurité qui prévaut dans la zone sahélo-saharienne ;

DÉPLORANT la dissémination particulièrement grave des armes de tous calibres dans la zone sahélo-saharienne ;

PRÉOCCUPÉE par les menaces liées à l'action terroriste d'Al-Qaeda au Maghreb islamique dans la zone sahélo-saharienne ;

PRENANT ACTE de la crise politique et militaire en Lybie ;

PRENANT ACTE que ces situations ont un effet néfaste sur l'économie des pays de la zone sahélo-saharienne et en particulier sur le tourisme ;

PRENANT ACTE aussi que cela entraîne des déplacements importants de population ;

DEMANDE que, conformément aux principes exprimés dans la Déclaration de Bamako et celle de Saint-Boniface, des actions fortes de la Communauté internationale soient menées afin de soutenir les autorités des États membres concernés pour assurer la sécurité dans cette zone;

AFFIRME sa disponibilité pour accompagner les institutions parlementaires des États membres, notamment le Niger, le Mali, la Mauritanie et le Tchad, afin de consolider la démocratie dans la zone.

Résolution sur le suivi de la Déclaration de Québec

Kinshasa (République démocratique du Congo), 5-8 juillet 2011

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 5 au 8 juillet 2011, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

ATTENDU QUE l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) promet, à toutes les occasions qui lui sont données, la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, ci-après nommée Convention, ratifiée sous l'égide de l'UNESCO ;

ATTENDU QUE pour souligner le 5^e anniversaire de cet instrument international, l'APF et l'Assemblée nationale du Québec, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'UNESCO, ont convoqué la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles*, à Québec, en février 2011 ;

ATTENDU QU'à la conclusion des travaux de cette Conférence, les parlementaires ont adopté la *Déclaration de Québec* invitant les chefs d'État et de gouvernement, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'UNESCO et l'APF à une nouvelle mobilisation autour de cette Convention, en vue notamment d'en assurer la pleine mise en œuvre ;

En conséquence, il est **RECOMMANDE** aux chefs d'État et de gouvernement, à l'OIF, à l'UNESCO et aux autres partenaires de l'APF, de conjuguer leurs efforts afin de réaliser notamment, les actions suivantes qui découlent de la *Déclaration de Québec* :

DEVELOPPER une stratégie afin d'assurer la ratification de la Convention par tous les membres de la Francophonie ;

ASSOCIER les parlementaires aux initiatives de développement et de renforcement de la gouvernance du secteur culturel dans les pays en développement et au partage de l'expertise en la matière ;

METTRE EN PLACE un mécanisme de surveillance des accords commerciaux internationaux afin de veiller à ce que les États de la Francophonie maintiennent intacte leur capacité d'intervention dans le domaine de la protection et de la promotion des expressions culturelles ;

PROMOUVOIR ET DEVELOPPER l'Agenda 21, approuvé par Cités et gouvernements locaux unis, auprès des membres de la Francophonie ;

ASSURER le financement du *Fonds sur la diversité culturelle*, par les membres de la Francophonie, à la hauteur de 1% de leur contribution à l'UNESCO ;

DEVELOPPER une plate forme d'échanges d'expertise et de savoir-faire en matière culturelle au sein de l'espace francophone.

Résolution sur l'ONUSIDA, le Fonds mondial et la langue française

Kinshasa (République démocratique du Congo), 5-8 juillet 2011

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 5 au 8 juillet 2011, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

CONFORMÉMENT aux résolutions adoptées par l'Assemblée plénière de l'APF en 2003, 2005, 2008 et 2010, et à la Déclaration de Strasbourg adoptée par le Bureau de l'APF en 2003, qui portent sur la nécessité d'utiliser le français dans les instances internationales

ATTENDU QUE le VIH/SIDA continue à frapper de manière forte plusieurs pays de la Francophonie, notamment dans la région subsaharienne où les taux de prévalence sont parmi les plus élevés au monde, et que face à cette situation, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est dotée d'un Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA afin de coordonner les efforts des parlementaires francophones contre cette pandémie,

RAPPELANT QUE la communauté internationale s'est engagée à atteindre dix objectifs du millénaire, dont celui portant sur le VIH/SIDA qui prévoit l'endigement et le recul de la pandémie ainsi que l'accès universel aux médicaments, et que de nouvelles cibles ont été définies lors de la rencontre de Haut niveau sur le VIH/SIDA tenue à New York, du 8 au 10 juin 2011,

CONSIDÈRE QUE pour atteindre ces résultats ambitieux et nécessaires, il est impératif que les documents clés scientifiques, de politiques et autres, publiés par les instances internationales, soient disponibles dans toutes les langues de travail de ces instances, conformément à leur règlement, notamment en français pour être compris par les autorités nationales de la Francophonie et mis en œuvre,

DÉPLORE QU'actuellement, les partenaires de l'APF dans la lutte contre le VIH, notamment l'ONUSIDA avec lequel l'APF a conclu, à la suite de l'OIF en 2010, un accord, et le Fonds mondial de lutte contre le VIH, à qui l'APF apporte son appui indéfectible dans ses efforts pour disposer de ressources financières suffisantes, fassent de l'anglais leur principale langue de travail et de communication, trop souvent au détriment des autres grandes langues mondiales, et privent ainsi les décideurs d'informations cruciales pour la riposte au VIH,

DEMANDE au Secrétaire général de la Francophonie d'intervenir auprès de ces deux instances, les invitant à consentir des efforts additionnels afin d'assurer la diffusion des documents clés relatifs à la riposte au VIH/SIDA dans toutes les langues de communication reconnues par l'Organisation des Nations unies, et ce en simultané avec la publication des documents en anglais, de même que de tous les discours prononcés par leurs dirigeants ainsi que les communiqués émis par leur organisation.

Résolution sur l'éducation affective, relationnelle et sexuelle des jeunes comme mesure de prévention du VIH/SIDA

Kinshasa (République démocratique du Congo), 5-8 juillet 2011

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 5 au 8 juillet 2011, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et du réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA,

CONSIDERANT que le VIH-SIDA est une pandémie mondiale qui constitue un défi pour le développement et le progrès social ;

CONSIDERANT que 33 millions de personnes vivent avec le VIH et que plus de 7.000 nouvelles infections par le VIH sont enregistrées chaque jour ;

CONSIDERANT que le 70% des 2 millions de personnes décédées depuis le début de la pandémie se situent en Afrique subsaharienne, où 22 millions de personnes vivent avec le VIH et le SIDA ;

SOULIGNANT la nécessité absolue de protéger les personnes vivant avec le VIH-SIDA de toutes les formes de discrimination afin qu'elles puissent bénéficier des protections à travers des programmes de santé publique ;

RAPPELANT le droit de toute personne à l'éducation de manière à offrir des possibilités équitables d'éducation et d'apprentissage à tous les enfants, garçons et filles, en assurant une éducation de qualité et la progression tout au long du parcours scolaire ;

CONSTATANT que les ressources financières internationales sont insuffisantes pour financer des programmes complets ;

SOLLICITE, en conformité avec l'Objectif du millénaire no 2, l'appui des Parlements pour le vote de lois afin d'assurer l'enseignement de base de qualité pour tous, en y intégrant les programmes d'éducation affective et sexuelle, cela pour permettre la réduction du trafic des enfants et par extension leur contamination par le virus du SIDA ;

APPELLE les pays et la communauté internationale à intensifier leurs efforts pour accroître les financements, notamment les financements innovants ;

SE FELICITE des propositions visant à convertir une partie de la dette combinée des pays en développement en fonds qui pourront être utilisés par les nations les plus touchées dans le monde, afin de les aider dans leur lutte contre la pandémie de VIH-SIDA.

Résolution

sur les droits des femmes et la riposte au VIH/SIDA

Kinshasa (République démocratique du Congo), 5-8 juillet 2011

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 5 au 8 juillet 2011, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et du réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA,

AYANT PRIS CONNAISSANCE des dernières données sur le VIH/SIDA qui montrent la vulnérabilité accrue des femmes et des filles au VIH, le VIH étant même devenue la première cause de mortalité chez les femmes en âge de procréer ;

PRENANT ACTE du risque que les vulnérabilités particulières des femmes et des filles au VIH se maintiennent dans les années à venir, ce qui pourrait accentuer les risques de transmission mère-enfant ;

PRENANT EN COMPTE que la situation des femmes est aggravée dans les pays où les mutilations génitales sont pratiquées ou répandues, et dans les zones de conflits où se pratiquent les viols systématiques ;

PRENANT EN COMPTE que la transmission du virus mère-enfant est presque éliminée dans les pays du Nord, alors qu'elle fait encore près de 370 000 victimes chez les nouveau-nés du Sud ;

ÉTANT DONNE qu'il a été établi qu'une amélioration de la condition des femmes sur les plans juridique, économique, éducatif et que leur accès à des services de santé adéquats constitue des moyens efficaces de limiter la propagation du VIH/SIDA chez les filles et les femmes, voire inverser la tendance ;

RECONNAISSANT que la réponse au VIH/SIDA concernant les femmes, en intégrant les mesures en faveur de la santé reproductive et sexuelle, constitue l'une des meilleures stratégies pour l'accès universel à la prévention, au traitement, à la prise en charge et à l'appui en matière de VIH ;

ATTENDU que diverses organisations internationales, en particulier le Secrétaire général des Nations Unies avec sa *Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants*, l'ONUSIDA avec sa nouvelle vision *Zéro nouvelle infection à VIH, Zéro Décès lié au VIH, Zéro Discrimination*, et son *Agenda pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes, des filles et de l'égalité de sexes dans le contexte du VIH*, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose, et le paludisme, le G8 avec son *Initiative de Muskoka* et l'Union africaine avec sa *Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique*, œuvrent à promouvoir le droit des femmes et l'accès aux ressources et aux services de santé de qualité, afin de contrer la propagation du VIH chez les filles et les femmes ;

ATTENDU que dans son dernier rapport sur l'Éducation pour tous, l'UNESCO conclut que les mères éduquées sont plus à même de connaître les modes de transmission du VIH/SIDA et affirme que *L'éducation maternelle est un vaccin efficace contre les risques sanitaires mortels auxquels sont exposés les enfants* ;

CONSIDERANT les résolutions adoptées antérieurement par l'APF appelant au respect des droits de la personne, à privilégier l'approche sexo-spécifique dans l'adoption de législations et dans l'attribution des budgets, à consacrer 15 % du budget national au service de santé et à rejeter les approches coercitives de lutte contre le VIH,

RECOMMANDE aux chefs d'État et de gouvernement :

D'ELABORER, si ce n'est déjà fait, un plan d'action national découlant de l'*Agenda pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes, des filles et de l'égalité de sexes dans le contexte du VIH* et de le pourvoir des ressources humaines, techniques et financières requises à son application, et ce en collaboration avec les groupes de femmes, les réseaux de femmes et filles vivant avec le VIH sur leur territoire, les collectivités locales, les parlementaires et la société civile ;

D'ENCOURAGER ET DE PROMOUVOIR l'appropriation nationale dans la lutte contre le VIH/SIDA ;

D'INITIER des stratégies afin de mieux engager les hommes et les garçons dans la transformation des normes socioculturelles et de genre, dans la réduction de la violence à l'égard des femmes, dans l'amélioration de la santé sexuelle et des relations plus équitables entre les sexes, ceci pour que les femmes et filles puissent mieux se protéger contre le VIH ;

D'ELEVER la question de l'éducation des jeunes, notamment des filles, y compris l'éducation sexuelle et de la planification familiale, au rang de priorité nationale ;

DE PROMOUVOIR un environnement juridique protecteur des femmes et filles, en reformant les lois relatives au mariage, héritage et droits de propriété afin de protéger les femmes contre les discriminations et les abus et de garantir leur accès à la justice, notamment à celles vivant avec ou affectées par le VIH.

Résolution Sur la coopération interparlementaire

Kinshasa (République démocratique du Congo), 5-8 juillet 2011

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 5 au 8 juillet 2011, sur proposition de la commission des affaires parlementaires,

NOUS FONDANT sur les dispositions de la Charte de la Francophonie, qui consacre comme objectifs prioritaires l'aide à l'instauration et au développement de la démocratie, la prévention des conflits et le soutien à l'Etat de droit et aux Droits de l'Homme ;

CONSIDERANT l'importance que revêt la coopération interparlementaire en tant qu'approche spécifique permettant de contribuer à l'approfondissement de l'Etat de droit et au bon fonctionnement des Institutions démocratiques par l'amélioration du travail parlementaire ;

SALUANT la multiplication, ces dernières années, des initiatives et des programmes visant à renforcer les échanges entre les parlementaires, à travers le monde francophone ;

ESTIMANT que les travaux effectués au sein des organismes interparlementaires doivent trouver un plus large écho dans les différents Parlements ;

SUGGERE aux pays de la Francophonie de donner une meilleure configuration possible aux délégations envoyées auprès des organismes interparlementaires afin de valoriser au maximum le travail effectué dans ces enceintes ;

RECOMMANDE, à cet effet, qu'une prise en compte réelle des groupes d'amitiés doit être faite dans le budget des différents Parlements, compte tenu du rôle important qu'ils sont appelés à jouer dans la promotion de l'activité interparlementaire.

Résolution

sur les accords de partenariats économiques (APE)

Kinshasa (République démocratique du Congo), 5-8 juillet 2011

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 5 au 8 juillet 2011, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONSIDERANT que l'objectif central des APE est, et doit être, de servir d'outil de développement, que les APE doivent répondre aux besoins de développement des pays ACP, les aider à tirer profit du commerce et à promouvoir l'intégration régionale,

CONSIDERANT que les pays ACP sont durement touchés par la crise économique, financière, climatique et alimentaire et que les engagements européens pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement sont plus que jamais d'actualité,

CONSIDERANT que près de quatre ans après la date butoir du 31 décembre 2007, les négociations engagées depuis 2002 n'ont abouti, dans un climat de défiance, qu'à la signature d'un seul accord de partenariat complet avec la zone Caraïbes et à des accords intérimaires portant seulement sur les biens, seuls 35 pays sur 79 pays ACP étant concernés,

CONSIDERANT que chaque APE devrait comporter des volets plus marqués en matière de coopération, contribuer réellement à un développement durable, présenter une asymétrie favorable aux pays ACP.

CONSIDERANT les difficultés rencontrées dans les négociations entre la Commission européenne et les pays ACP sur la signature de ces APE, et la situation de blocage qui en est résultée,

INVITE l'Union européenne à replacer la dimension du développement au cœur de son partenariat avec les pays ACP, et à mettre pleinement en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif central de la convention de Cotonou : « la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté » dans la zone ACP,

DEMANDE à l'Union européenne de reconsidérer le mandat donné à la Commission européenne, en réalisant une meilleure articulation entre sa politique commerciale et sa politique de développement.

PRECONISE une adaptation du rythme et du calendrier des négociations sur les APE aux difficultés rencontrées,

AFFIRME la priorité de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires dans les pays ACP, ce qui implique une part importante consacrée à l'aide aux infrastructures agricoles et à la création d'instruments d'atténuation de la volatilité des cours,

PROPOSE l'annulation immédiate et réelle de la Dette, au moins celle des 49 pays les plus pauvres, afin de leur permettre de plus utiles allocations de ressources budgétaires vers des services publics et sociaux : éducation, santé, eau potable, énergie...,

INSISTE sur la nécessité pour l'Union européenne de respecter ses engagements en matière d'aide publique, d'en améliorer l'efficacité, de participer à la mise en place de mécanismes de financement innovants et de soutenir les actions de lutte contre le changement climatique dans les pays en voie de développement,

SUGGERE d'inclure des engagements financiers spécifiques destinés à compenser la perte de revenus douaniers provoquée par la suppression des tarifs sur 80 % des importations sur 20 ans,

APPELLE à l'utilisation de toutes les flexibilités permises dans le cadre de l'OMC pour accroître le niveau d'asymétrie des accords tant en ce qui concerne le taux de libéralisation que les périodes de transition,

SOUHAITE que la Commission européenne et les autres organisations internationales compétentes aident les pays en développement à renforcer leurs capacités d'expertise et de négociation dans le domaine des relations commerciales internationales,

RECOMMANDE FORTEMENT aux gouvernements des pays ACP de poursuivre et de renforcer leurs efforts pour améliorer la bonne gouvernance, et de promouvoir une utilisation équitable des ressources publiques qui privilégie la lutte contre la pauvreté et les secteurs sociaux, notamment la santé et l'éducation, l'accès à l'eau , à l'énergie...

Résolution

sur l'élimination de toute forme de violence sexuelle, notamment dans les conflits armés

Kinshasa (République démocratique du Congo), 5-8 juillet 2011

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 5 au 8 juillet 2011, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

AFFIRMANT sa conviction que la protection des droits de la personne est une composante essentielle de l'Etat de droit et que le respect de ces droits permet de sauvegarder la paix et la démocratie;

RAPPELANT que c'est aux Etats qu'il incombe de faire respecter et de garantir les droits de l'Homme à l'intérieur de leur territoire, comme le prévoient les règles du droit international applicable ;

PREOCCUPEE par le fait que les civils, en particulier les femmes et les enfants, représentent l'immense majorité des victimes des conflits armés, notamment comme réfugiés et déplacés, et sont souvent pris pour cible par les combattants et les éléments armés, et consciente des conséquences qui en découlent pour la paix et la réconciliation ;

CONSIDERANT que la violence contre les femmes, notamment dans les conflits armés, est une offense à la dignité et à l'intégrité de la victime et lui inflige souvent un grave préjudice corporel et psychologique, et que toutes les formes de violence contre les femmes constituent une atteinte et une entrave graves à l'exercice de tous leurs droits élémentaires et libertés fondamentales ;

CONDAMNANT résolument tous les actes de violence visant les femmes et les filles, qu'ils soient commis par des représentants des pouvoirs publics, des particuliers ou des acteurs non étatiques, demandant l'élimination de toutes les formes de violences sexuelles dans la famille, dans la collectivité en général et là où elles sont perpétrées ou tolérées par les représentants des pouvoirs publics, et soulignant qu'il est nécessaire de considérer toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des enfants comme infractions pénales punies par la loi ;

RAPPELANT que les tribunaux pénaux internationaux spéciaux ont reconnu que le viol pouvait constituer un crime de guerre, un crime contre l'humanité ou un élément constitutif du crime de génocide ;

APPELLE les Etats à redoubler d'effort pour mettre fin, en coopération avec la communauté internationale, et notamment la Francophonie, à l'impunité et à poursuivre en justice toute personne ayant procédé à toute forme de violence sexuelle ;

DEMANDE à l'Organisation internationale de la Francophonie d'appuyer, en application de la *Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone*, telle qu' adoptée par le Sommet de Montreux, tous les efforts déployés pour lutter contre le viol, et de prioriser, dans ses programmes les activités menées pour éliminer la violence à l'encontre des femmes et des filles et de concevoir des programmes d'assistance aux victimes ;

DEMANDE à l'Organisation internationale de la Francophonie d'intégrer dans ces programmes la promotion des procédures et des mécanismes qui garantissent que les auteurs d'actes de violence sexuelles soient traduits en justice, ainsi que la sensibilisation et l'accès à la justice pour les victimes ;

DECIDE de rester saisie de ce sujet à sa prochaine session.